



Hériter alors que l'on est en surendettement

Par **lapataia**, le **19/12/2007** à **18:57**

Bonsoir,

Une personne de ma famille vient d'être contacté par un notaire afin de faire les premières démarches. Il a reçu une fiche de renseignements sur laquelle figure une question un peu embarrassante pour lui à savoir : avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ?

En effet c'est son cas car il a un plan de remboursement qui devrait commencer en 2008.

Quel est le but de cette question ? Serait-il privé de sa part et est-ce que la commission revoit son dossier ?

Merci d'avance pour vos réponses